



Association Fayence Information Communication A.F.I.C.

"Mas Gabriel". Quartier Malueby. 83440 FAYENCE.

Directeur de publication: Michel LEBRUN

Edito

En ce début d'année, permettez nous de vous présenter tous nos meilleurs vœux. Qu'au-delà des souhaits traditionnels de santé, de bonheur et de joie, nous puissions espérer plus de solidarité, de Paix et de sérénité dans ce monde où les valeurs essentielles des Hommes semblent passer au second plan.

Nous formulons aussi l'espoir qu'à Fayence, comme ailleurs en France et dans le monde, chacun à son niveau, le Citoyen se ressaisisse pour construire un monde meilleur dans l'intérêt de tous.

Durant l'année 2003 nous, les rédacteurs du "Parlons en", n'avons pas été en mesure d'honorer notre mission, qui consiste à vous informer régulièrement des affaires Municipales. Nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser.

Nous reprenons donc la plume avec le souci de mettre en place l'organisation nécessaire avec les moyens indispensables pour ne plus nous interrompre.

Exceptionnellement, ce N°14 de votre "Parlons en", sera un condensé de plusieurs séances de Conseil Municipal; nous y traitons des délibérations qui nous semblent les plus importantes, sachant que tout ce qui est traité par le CM est important.

Néanmoins, pour ceux qui en ont la possibilité, vous pourrez lire sur le site Internet de la commune, l'ensemble des procès verbaux des séances des conseils municipaux de l'année 2003; vous y découvrirez également l'intégralité du règlement du POS (Plan d'Occupation des Sols.) site : www.mairiedefayence.com

Travaux:

1- salle polyvalente:

Cette question a fait l'objet de plusieurs délibérations durant l'année 2003. de la phase étude, on est passé à la phase réalisation et le Conseil Municipal s'est prononcé sur les divers appels d'offres.

Cette opération a été décomposée en 1 tranche ferme et 3 tranches conditionnelles. La tranche ferme correspond à la construction de la salle polyvalente; les tranches conditionnelles 1 et 2 traitent des travaux de la maison des associations et des arts; quant à la tranche conditionnelle 3 elle permettra de réaliser le théâtre de verdure .

Sur chacune de ces questions, le groupe de l'opposition s'est toujours prononcé contre, émettant des réserves et

manifestant son désaccord, tant sur la forme, que sur le fond. Sur le fond, parce que cette réalisation dont le coût est très élevé, est mal située, difficile d'accès et dépourvue de places de parking à proximité. De plus, l'exiguïté des salles ne permettra pas un développement ambitieux de l'art et de la culture. Opposé sur la forme, car il a systématiquement été écarté des phases étude et consultation ; exemple: il a été interdit aux conseillers municipaux du groupe de l'opposition de pouvoir consulter les dossiers d'appels d'offres, pas plus que les DCE (Dossier de Consultation des Entreprises.)

TF: Tranche ferme;

TC: Tranche Conditionnelle

Lot	Définition	Attribution (Entreprises)			Montant en €HT		
		TF	TC1	TC2	TF	TC1	TC2
N°1	Gros œuvre	PALKA			1 391 482,55	17 541,64	34 419,00
N°2	Cloisons, doublage	DONNARUMMA Sébastien			67 360,17	2 626,70	3 101,30
N°3	Menuiserie alu ...	SA REGIS			81 697,00		
N°4	Ferronnerie	GIRAUDO Alain			74 616,00	2 897,00	16 956,00
N°5	Menuiserie bois	LAZER			120 052,00		
N°6	Revêtements inter.	PALKA			70 755,00	12 180,50	11 828,00
N°7	Peintures	SIMEON René			29452,00	10 418,00	13 117,02
N°8	Electricité	MULTITEC			146 459,48		
N° 9	Plomberie	ROUSTAN			22 000,00		6 325,00
N°10	Chauffage, clim.	GASQUET			118 706,00	4 832,00	550,00
N°11	Terrassement, VRD	SA TAXIL			29 931,00		
	OPC	HARPAGE			26 565,44	1 137,50	1 606,15
	Domage ouvrage	SMACL			37 034,63		
	Maître d' œuvre	COMBY			214 957,00		
	Théâtre de verdure	SA TAXIL			566 066,20		
	TOTAL				3 136 670,28		

NDLR : cette question a déjà fait l'objet de commentaires de notre part; nous ne pouvons pas dire que plus le projet avance, les citoyens Fayençois que nous sommes y voient plus clair; ce serait plutôt le contraire! Pas de lisibilité technique, pas de plan de financement et toujours pas de concertation avec ceux qui pourraient en être les éventuels utilisateurs. Malgré la loi "Démocratie de proximité", la participation active des citoyens n'est pas encore à l'ordre du jour à Fayence.

2- Terrain Mespièdre:

le Conseil Municipal a eu à se prononcer sur l'acquisition d'un terrain de 1624 m², situé à proximité de la Poste pour un montant de 70 000 €, en vue de la réalisation de places de stationnement.

Bien que favorable à cette acquisition foncière, le groupe de l'opposition a fait part de son étonnement sur l'offre faite (70 000€),

Alors que l'estimation des domaines se chiffrait à 109 877,93 €, et surtout sur la conclusion de l'affaire avec le propriétaire.

NDLR : ce terrain d'une superficie de 1600 m² environ en zone Uca, se situe boulevard de Tourrettes, derrière la Poste. Certes l'achat d'un terrain en dessous du prix estimé par les services des Domaines est une bonne chose pour les finances municipales, mais, n'y a t il pas là une compensation particulière par ailleurs, ce qui justifierait la recommandation de discrétion faite par M. le Maire aux Conseillers Municipaux.

3- programme eau et assainissement:

la commune a poursuivi son programme de renouvellement et d'extension des réseaux d'eau et d'assainissement, en confiant la maîtrise d'œuvre à SEBBA MEDITERRANEE, et la réalisation des ouvrages à l'entreprise SA TAXIL. Ces travaux se sont situés aux quartiers de la Coste, du Puits du Plan Est, le Plan et Ferrinon.

Le groupe de l'opposition s'est toujours prononcé favorablement pour ces programmes, par contre il n'a pas été d'accord lorsque des avenants ont été proposés.

Urbanisme:

Modification ou révision du POS:

Le Conseil Municipal a eu à se prononcer sur le choix de l'urbaniste qui aura à travailler sur le projet d'ouverture des Zones NA (zone d'aménagement futur), au nord du village, à la construction, ainsi que sur la révision nécessaire du POS pour permettre la construction de la nouvelle Gendarmerie "aux quatre chemins".

C'est à l'unanimité que l'entreprise SODEX de Montauroux a été retenue.

NDLR: deux points extrêmement importants que le Conseil Municipal aura à traiter dans les prochains mois:

1 - ouvrir 32 hectares à la construction, alors que la Mairie n'est pas propriétaire d'un seul mètre carré de terrain, qu'elle n'a, semble t il, pas l'intention d'investir. Cela nécessite que la commission chargée de ce dossier prenne le temps de la réflexion et ne perde pas de vue l'intérêt de la commune, bien sûr, mais aussi l'intérêt des propriétaires, et non exclusivement celui d'éventuels aménageurs. D'autre part, nous ne serions trop recommander l'étude avant toute réalisation de l'impact sur les infrastructures et les superstructures (routes, eau, assainissement, écoles, etc.)

2 - créer une nouvelle gendarmerie afin d'absorber les nouveaux effectifs est une bonne chose; la recherche d'un lieu le mieux approprié également. Si le terrain communal des "Quatre chemins", est l'un des rares espaces que la commune puisse mettre à disposition, n'oublions pas que lors des dernières grandes pluies, en novembre 2002, cette zone a été inondée, bien que ne figurant pas sur la cartographie du POS en risque majeur d'inondation; contrairement à d'autres zones qui elles n'ont pas été inondées.

Cette question nous amène à reposer avec force la question d'un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), socle de la réflexion pour les aménagements futurs.

Trois autres questions ont été traitées et des délibérations votées, il s'agit de l'augmentation de la TLE (Taxe Locale d'Équipement), la PVNR (Participation pour création de Voies Nouvelles et Réseaux), devenu la PVR (Participation pour création de Voies et Réseaux) et la PNRAS (Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement).

Divers:

Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage.

le Conseil Municipal a eu à débattre de cette question. Monsieur le Maire a participé à une réunion le 29.11.02 en préfecture concernant le projet du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. En effet la loi du 5.07.02 crée l'obligation pour chaque département de se doter d'aires d'accueils. Fayence est concerné par la création d'une aire d'accueil de 20 places minimum, Montauroux est concerné par une aire de grand passage de 150 caravanes. M. le Maire a fait part du tollé des maires du département lors de la présentation du schéma et a proposé de voter contre.

Le groupe de l'opposition s'est interrogé sur le bien fondé d'un vote contre alors que la loi a été votée, donc qu'elle

s'impose à tous et que le schéma départemental arrêté, n'a pas été attaqué au TA (Tribunal Administratif) par les Maires.

NDLR: le problème d'accueil des gens du voyage est complexe et en général pénalisant pour les communes; cependant seuls les élus locaux sont capables d'appréhender l'organisation de cet accueil dans les meilleures conditions pour tous. Il convient donc de ne pas fuir le problème, mais au contraire, l'appréhender dans toute sa dimension avec une concertation la plus large possible avec toutes les parties concernées ou intéressées.

Le Budget

En 2003, avant son vote solennel fin mars, le budget, comme l'opposition le réclamait, a fait l'objet le 18 mars 2003 d'un « Débat d'orientation budgétaire ».

Pourtant, le groupe de l'opposition n'a pas voulu se prononcer sur cette présentation, considérant que celle-ci n'était pas assimilable à un débat d'orientation budgétaire, mais à une présentation du budget primitif; aucun véritable débat n'ayant lieu au sein du Conseil Municipal.

Il est souhaitable que ce débat ait lieu suffisamment en amont pour être efficace et que les diverses propositions formulées par les conseillers puissent éventuellement faire l'objet d'une inscription. Or là, tout est bouclé d'avance et rien ne peut plus être modifié.

Aux remarques qui lui étaient faites, M. le Maire a répondu que « les orientations suivent le programme de la majorité établi en début de mandat ».

NDLR: M. Le Maire a une drôle de conception de la démocratie, et du nécessaire débat qui doit précéder toute décision. C'est à notre sens de la démocratie délégataire; « vous m'avez élu, ne vous occupez plus de rien, je suis seul capable de décider ce qui est bon pour vous ».

Vote du budget

LE BUDGET GENERAL

Pour la première année, il est proposé l'adoption d'un budget unique. Cette solution oblige à prévoir l'intégralité des dépenses et des recettes de l'année. La ligne dépense exceptionnelle permet d'éviter le budget supplémentaire.

La croissance des bases prévisionnelles des quatre taxes (+6% par rapport à 2002) augmentera le produit fiscal attendu de 126 944 €, dont 17 410 € assurés par la nouvelle imposition de France Télécom à la Taxe Professionnelle à compter de l'année 2003.

Augmentation de la section fonctionnement d'environ 17 %.
Montant total prévisionnel: 5 200 000 €,.

L'augmentation prévisionnelle de la contribution versée au SIVOM pour la collecte et le traitement des ordures ménagères étant de 60% en 2003, M. le maire décide d'augmenter la Taxe sur les ordures ménagères (TOM) de 40%. Cette augmentation a fait l'objet de discussions entre les Maires et le Président du SITOM.

Les dépenses réelles de fonctionnement ne devraient croître que de 2,50 % et les charges de personnel de 8,50%.

"De grands projets d'investissement, pour lesquels le Conseil Municipal a déjà délibéré en grande partie, pourront voir le jour : La maison culturelle (Tranches ferme + conditionnelle 1), le Pont du Riou Blanc, le parking de la Ferrage, l'aménagement du RD 563 (2^{ème} et 3^{ème} tranches), le pluvial du Ferrinon + bassin d'orage, la vidéosurveillance de secteurs sensibles, l'évolution du parc informatique, dixit M. le Maire.

LE BUDGET DE L'EAU :

Augmentation des tarifs de l'eau de 1% pour l'année 2003.

LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :

Afin de faire face aux nombreux travaux d'investissement qui vont être lancés dès cette année, il conviendra de prévoir une augmentation du prix de l'assainissement de 1% pour l'année 2003.

DEBATS :

A propos de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Le groupe de l'opposition fait remarquer que le SIVOM, dont FAYENCE est membre, est client du SITOM (Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères).

L'augmentation répercutée sur les clients du SITOM, donc sur le SIVOM, mais pas sur les adhérents directs du SITOM, c'est à dire, les communes de Bagnols,Fréjus, St. Raphaël, etc.

Fayence faisant partie du SIVOM se trouve directement pénalisée et paye pour les adhérents directs du SITOM; Il est donc nécessaire pour défendre les intérêts de Fayence et des communes composant le SIVOM, de renégocier cette convention avec le SITOM.

NDLR: le rapport qui lie Fayence et le SITOM est bien un rapport de client/ fournisseur; dans ce cas particulier, le client n'a malheureusement pas son mot à dire.

Une nouveauté : à saluer l'inscription au budget d'une ligne ouvrant des crédits pour que le curage des ruisseaux dans les zones inondables soit entamé. Les habitants de ces zones auraient dû apprécier... Aujourd'hui, 1 an ou presque plus tard, rien n'a été fait, les inondations de novembre 2002, dans des zones réputées non-inondables, ont été oubliées.

Un de nos concitoyens suppléant cette carence par ses propres moyens s'est vu imposer au titre de: « Taxe professionnelle terrassements divers et démolition ».

A PROPOS DE L'EVOLUTION DE L'ANCIENNE ZAC DES CLAUX

Tout un chacun peut suivre et cela sans même le rechercher les travaux qui ont lieu sur cette ancienne ZAC, devenue depuis le « Domaine de Fayence ».

Que peut-on en dire ?

On y relève tout ce qui a motivé l'opposition d'une partie importante de la population au POS adopté par la majorité en juillet 2001.

Création sur la plaine de Zonages U qui ont pour fonction de créer une forte densité de constructions et de surfaces bâties.

Fermeture de la constructibilité dans nombre de zones naturelles NB équipées pour la plupart.

Augmentation dans tous ces zonages des COS (coefficient d'occupation du sol).

Aujourd'hui on mesure tous les effets pervers de ce nouveau règlement :

Densification de l'habitat dans toute la zone de la plaine et jusqu'aux 4 chemins.

Augmentation permanente de la taille des constructions, rendant de plus en plus impossible l'accession à la propriété pour la majorité des habitants et en particulier des jeunes.

Augmentation des prix des terrains constructibles de façon exponentielle.

S'agissant de la ZAC elle-même :

La qualité esthétique de la construction est mise en doute par beaucoup.

Pour revenir sur le prix de cession par la commune à la société « Maisons de Biarritz », nous avons dit à l'époque que le patrimoine communal avait été bradé; les propriétaires qui étaient eux aussi concernés par l'opération ont perçu un prix de terrain 13 fois supérieur à celui de la commune.

Que dire aussi de la commercialisation de ces maisons, la rentabilité que l'on a fait miroiter à ces investisseurs nous paraît très difficile à garantir et laisse présager bien des désagréments.

D'autre part on y a autorisé la construction de 44 piscines, qu'advient-il si les conditions météorologiques de 2003 se renouvellent ? Pourra-t-on fournir aux usagers l'eau nécessaire lorsque l'on sait qu'en 2003 la situation a été tendue à l'extrême. Et ce ne sont pas les hypothétiques ressources nouvelles en eau qui vont apporter une solution à ce problème.

NDLR : D'ailleurs c'est l'ensemble du canton qui est parti dans une course folle à l'urbanisation en oubliant que la Siagnole, malgré toute sa bonne volonté, ne peut donner que ce qu'elle a.

Il reste la volonté de la majorité de s'être débarrassée de ces terrains pour en stopper les annuités restantes.

Ces terrains, à notre idée, auraient été plus utilement employés dans la création d'un lotissement communal qui aurait permis l'accession au logement d'une partie des Fayençois qui sont à la recherche de solutions pour se loger, alors qu'aujourd'hui, ce besoin criant est enfin reconnu par la majorité en place, on va encore y apporter un semblant de solution en recourant à des investisseurs privés et ce sur le nord du village dans des zones NA où la commune ne maîtrise pas le foncier.

Les écoles :

Le périscolaire :

En réponse aux demandes des parents, il a été créé un accueil périscolaire dans les écoles de la commune, ce service n'est en fait qu'une simple garderie car il n'a pas fait l'objet d'un contrat d'éducation.

On y note bien des difficultés ; s'appuyant sur un manque de fréquentation régulière, la municipalité en a modifié le fonctionnement sans concertation ni information des familles; avec pour résultat une réduction de l'offre de service. C'est ainsi que, unilatéralement, le groupe de la majorité au Conseil Municipal, a décidé de supprimer le service du matin à l'école élémentaire "la Ferrage", et de le limiter à 10 enfants le matin et le soir aux écoles maternelles "la Colombe" et "le Château". Comment et par qui va se faire le choix de celui qui sera mis dehors ???

NDLR : fort heureusement que les parents, les enseignants et le personnel concerné par ce service ne s'en sont pas laissés compter et qu'ils ont agi afin que les enfants puissent être tous accueillis !

Pour mémoire, déjà début 2003, la mobilisation des parents d'élèves et des enseignants avait conduit à réunir un conseil d'école extraordinaire, réunissant les 3 écoles, pour faire aboutir leurs justes demandes.

L'informatique :

Les enseignants dans le cadre de leur projet éducatif ont été amenés à demander un complément de matériel informatique ciblé sur des besoins précis. Le matériel a été livré avec célérité... Malheureusement il ne correspond pas aux besoins...

Sécurité :

L'école de la Ferrage connaît un grave problème de sécurité. Depuis 1997 les Enseignants et les parents ont alerté la municipalité et les services de la DDE sur les dangers que présente le mur qui surplombe l'école et qui soutient la route.

Ce mur s'affaisse régulièrement, il doit être reconstruit, ce projet existe certes mais il tarde . Le degré d'urgence n'apparaît pas; cependant les témoins mécaniques mis en place montrent l'avancée régulière de ce mur.

Cet été une couche importante d'enrobé a été mise en place, censée stopper les infiltrations mais augmentant d'autant la charge qui pèse sur ce mur. Les passages répétés de poids lourds qui traversent la commune accentuent encore les dangers ;

Qu'attend-t-on ? Que le mur s'affaisse et qu'un véhicule vienne heurter l'école ?

Des nouvelles de l'AFIC

Chers lecteurs, chères lectrices,

En 2001 en créant l'AFIC (Association Fayence Information Communication), nous nous sommes fixés comme objectif de combler un vide que nous avons constaté, celui de l'information sur la vie du Conseil Municipal. Depuis avril 2001, date de la mise en place du nouveau conseil, issu des dernières élections municipales, ce sont 28 séances qui ont eu lieu, où plusieurs centaines de délibérations ont été soumises aux votes. Nous avons essayé d'être présents un maximum de fois afin de suivre les débats et enregistrer les expressions des uns et des autres, afin de vous les rapporter le plus fidèlement possible au travers de notre lettre d'information, "Parlons en". C'est à une tâche ambitieuse et pas simple à laquelle nous nous sommes attelés; pourtant, nous considérons que rien de ce qui se passe en conseil municipal ne doit échapper au "contrôle" des citoyens que vous êtes, que nous sommes.

C'est donc au travers de 14 publications du "Parlons en" et 2 éditions spéciales, que nous vous avons fait vivre les prises de positions des élus de la commune de Fayence. Nous avons cherché chaque fois à être le plus objectif possible, en donnant la position du groupe majoritaire et celle du groupe de l'opposition; la rédaction se permettant

un commentaire sous la rubrique **NDLR: Note De La Rédaction.**

Pourtant, durant l'année 2003, la conjonction de différents événements ne nous a pas permis de rester présents toute l'année; à nouveau nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser. Les demandes que vous nous avez formulées et les témoignages que nous avons reçus durant cette absence nous montrent l'attachement que vous portez à l'information que nous vous diffusons et la façon dont nous le faisons; ceci nous confère une grande responsabilité et nous a incité à rechercher l'organisation la plus optimale pour y faire face. Une association vit de ses adhérents, son modèle de fonctionnement est démocratique, dans le respect de ses statuts. Aussi dans les prochains jours, nous allons convoquer l'Assemblée Générale, débattre de la vie de l'AFIC et du "Parlons en" et sortir plus forts afin de répondre à vos attentes. Nous y fixerons également le montant de la cotisation, qui est encore à ce jour de 8 €, que vous pouvez régler par chèque à l'ordre de l'AFIC, et l'envoyer à l'adresse ci dessous . les Internaute peuvent nous contacter en écrivant à l'adresse suivante:

parlons.en@wanadoo.fr

La rédaction.